



## Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS 223

Date de création 27 September 1994

Date de la dernière révision 21 February 2022

### 1 - Identification du produit et de la société

#### a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette

Tradenames: Maftec, Pyro-Stack Modules, Unifelt Veneering Modules - 3000 - M

#### b - Identification du produit

PRODUITS POLYCRISTALLINS

#### c - Utilisation du produit

Isolation thermique haute température

#### d - Fabricant/fournisseur

<b>Morgan Thermal Ceramics Canada</b> 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	<b>Morgan Thermal Ceramics</b> Thermal Ceramics Inc. P. O. Box 923; Dept. 300 Augusta, GA 30903-0923 USA
---	--

e -

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet [www.morganthermalceramics.com](http://www.morganthermalceramics.com) ou écrire à [MT.NorthAmerica@morganplc.com](mailto:MT.NorthAmerica@morganplc.com)

### 2 - Identification des dangers

#### a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200

Non classé. Lire la fiche signalétique complète.

#### b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200

Aucun.

#### En cas d'urgence

left intentionally blank

#### c - Effets chroniques

Aucune incidence d'excès de d'affections pulmonaires n'a été observée dans les études sur les salariés exposés. Chez l'animal les études en laboratoire long terme à des doses plusieurs centaines de fois supérieures aux expositions professionnelles habituelles ont identifiés la présence de fibrose, de cancer du poumon et des mésothéliomes chez le rat et le hamster. Les fibres utilisées dans ces études ont été dimensionnées afin de maximiser leur respirabilité chez les rongeurs.

#### d - Règle relative au mélange

### 3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Mullite (Forme fibreuse)	1302-93-8	100

b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

#### d - Impuretés et additifs stabilisants

Sans objet.

### 4 - Premiers secours

#### a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

##### Yeux

Rincer abondamment avec de l'eau à température durant au moins 15 minutes.

##### Peau

Laver les zones atteintes à l'eau et au savon. Après lavage une crème ou une lotion pour la peau peut être utile.

##### Voies respiratoires

En cas d'irritation déplacer la personne dans une zone sans poussière, boire de l'eau et se moucher.

##### Voies gastro-intestinales

Ne pas faire vomir; boire beaucoup d'eau.

#### c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

## 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

### a - Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux avoisinants.

### c - Codes NFPA

Inflammabilité: 0 Santé: 1 Réactivité: 0 Spécial: 0

### b - Dangers NFPA inhabituels

Aucun

## 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### a -

Éviter de générer de la poussière. Fournir des équipements de protection respiratoire si nécessaire (Voir section 8). Suivre les procédures habituelles de nettoyage. Lorsque cela est possible utiliser un aspirateur équipé d'un filtre HEPA pour éliminer les déchets. S'il est nécessaire de balayer utiliser un agent antipoussière et placer les déchets dans un conteneur fermé. Éviter de mettre en oeuvre des procédures pouvant contaminer l'eau.

### b -

left blank intentionally

## 7 - Manipulation et stockage

### a - Manipulation

Limiter l'utilisation d'outils mécanisés s'ils ne sont reliés à un système d'aspiration. Utiliser des outils à main quand c'est possible. Nettoyer la zone de travail fréquemment à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA ou balayer après avoir humidifié afin de limiter l'accumulation de débris. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.

### b - Conteneurs vides

Stocker dans le conteneur d'origine dans un endroit sec. Garder le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

### Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

## 8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### a - Valeurs limites d'exposition/Tableau de recommandations

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION (VLE)			
COMPOSANT PRINCIPAL	PEL OSHA	TLV de l'ACGIH	VLE RECOMMANDÉE PAR LE FABRICANT
Mullite (forme fibreuse)	15 mg/m <sup>3</sup> (Poussière totale); 5 mg/m <sup>3</sup> (Poussière alvéolaire)	Non établi	0.5 f/cc*

\*Valeur limite recommandée pour les fibres alvéolaires en moyenne pondérée sur 8 heures sur la base d'échantillons collectés et analysés suivant la méthode NIOSH 7400 (B).

### b - Mesures techniques

Utiliser des moyens techniques de contrôle des émissions tel que la ventilation et les équipements de collect de la poussière afin de maintenir les niveaux aussi bas que techniquement possible.

### c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

#### EPI - Peau

Utiliser un vêtement couvrant tout le corps, des gants, une protection de la tête et des yeux. Laver les vêtements de travail séparément des autres vêtements. Rincer la machine à laver après utilisation. Si vous raporter vos vêtements à la maison, aspirez les avec un aspirateur équipé d'un filtre HEPA avant de quitter le travail.

#### EPI - Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux suivant nécessité.

#### EPI - Voies respiratoires

Quand il n'est pas possible par des mesures techniques de réduire la concentration en fibres et en poussières dans l'ambiance de travail en-dessous du niveau d'exposition permmissible (PEL) ou en-dessous du niveau d'exposition recommandé (REG), les salariés sont encouragés à mettre en oeuvre de bonne pratiques combinées avec l'utilisation avec une protection respiratoire. Avant de fournir des masques aux salariés - en particulier les masques à pression négative - l'employeur doit:

- 1) au préalable évaluer la concentration en poussière en utilisant des méthodes analytiques approuvées par le NIOSH et sélectionner le type de protection respiratoire en fonction du résultat des mesures obtenu.
- 2) Faire examiner les salariés par le médecin du travail afin de déterminer s'ils sont aptes à porter cette protection respiratoire.
- 3) Mettre en place une formation sur la bonne utilisation des protections respiratoires.

Utiliser des masques approuvés par le NIOSH/MSHA en conformité avec les standards 29 CFR 1910.134 et 29CFR1926.103 de l'OSHA pour les dangers particuliers ou les concentrations dans l'air ambiant au travail.

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Matériel d'aspect laineux sans odeur
<b>b - Odeur</b>	Not applicable
<b>c - Seuil de l'odeur</b>	Not applicable
<b>pH</b>	Non applicable
<b>Point de fusion</b>	>3600°F (2032°C)
<b>Point d'ébullition</b>	Non applicable
<b>g - Point d'inflammabilité</b>	Not applicable
<b>h - Taux d'évaporation</b>	Not applicable
<b>i - Inflammabilité</b>	Not applicable
<b>j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Not applicable
<b>Pression de vapeur</b>	Non applicable
<b>Densité de vapeur (Air=1)</b>	Non applicable
<b>Solubilité dans l'eau (%)</b>	Non soluble dans l'eau
<b>Gravité spécifique</b>	3.0 - 3.5
<b>o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau</b>	Not applicable
<b>p - Température d'auto-inflammabilité</b>	Not applicable
<b>q - Température de décomposition</b>	Not applicable
<b>r - Viscosité</b>	Not applicable

## 10 - Stabilité et réactivité

### a - Stabilité chimique

Aucun

### b - Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

### Polymérisation dangereuse

Aucun

### d - CONDITIONS A EVITER

Aucun

### e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Aucun

### f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

Aucun

## 11 - Informations toxicologiques

Une étude long terme par inhalation chez le rat exposé à des niveaux excessifs de fibre polycristallines de mullite (Maftec®) n'a pas montré de développement de cancer.

Données tumorigéniques (Basées sur une exposition à l'oxyde d'aluminium)

Intrapéurale, rat: TLDo 90mg/kg.

Implantation, rat: TDLo 200 mg/kg.

Implantation, rat: TD200 mg/kg.

### b - Toxicité aiguë

left blank intentionally

### c - Epidémiologie

left blank intentionally

### d - Toxicologie

Lifetime rat inhalation studies in the rat on PCW fibers at the maximum levels achievable have shown no evidence of lung cancer, lung fibrosis or any other adverse effect, apart from a minimal pulmonary response typical of that of a 'low toxicity dust'.

Also, a lifetime feeding study in rats has produced no evidence of any adverse effects at levels up to 2.5 % in the diet.

Intraperitoneal, intratracheal and intrapleural studies in rats, together with two in vitro tests, all showed negative results whereas asbestos and crystalline silica which were used as positive controls (where relevant) produced positive responses.

The results of these extensive testing programmes indicate that PCW materials as described in Section 9 lack one or more of the fundamental characteristics necessary for mesothelioma induction, as well as not possessing fibrogenic potential.

### Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

Le CIRC, le NTP et l'OSHA ne répertorient pas les fibres de mullite comme une substance cancérigène. Cependant, en 1988, le CIRC a classé les fibres minérales artificielles au nombre des possibles substances cancérigènes pour l'homme (2B) et, à ce jour, l'une des laines polycristallines (fibres Saffil) a été incluse dans cette catégorie générale de la classification.

## 12 - Informations écologiques

Ces produits sont des matériaux insolubles qui restent stables dans le temps et qui sont chimiquement identiques aux composés inorganiques trouvés dans le sol et les sédiments; ils restent inertes en milieu naturel.

### c - Potentiel de bioaccumulation

Aucun potentiel de bioaccumulation.

### d - Mobilité dans le sol

Aucune mobilité dans le sol.

### e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

Aucun effet indésirable de ce matériau sur l'environnement n'est prévu.

### 13 - Considérations relatives à l'élimination

#### Gestion des déchets

Afin de prévenir tout enlèvement des déchets dans l'air, il est recommandé de recouvrir le conteneur avec un plastique. Se conformer aux réglementations fédérales, d'état et locales. Méthode d'élimination: Mise en centre de stockage de déchets. Tout ajout de produit chimique, transformation ou altération de ce matériau, peut rendre incomplète, imprécise, ou inappropriée, l'information de bonne gestion du déchet donnée dans cette FDS.

#### INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Tel qu'il est actuellement fabriqué, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux répertorié ou caractéristique en vertu de la réglementation fédérale américaine (40 CFR 261). Tout traitement, toute utilisation ou modification, ou tout ajout de produits chimiques au produit tel qu'acheté peut modifier les obligations en matière d'élimination. En vertu de la réglementation fédérale américaine, il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser le matériau de manière adéquate, afin de déterminer s'il s'agit d'un déchet « dangereux ». Consulter la réglementation locale, régionale, nationale ou provinciale en vigueur afin d'identifier l'ensemble des exigences requises en matière d'élimination.

### 14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable  
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable  
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

#### b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

#### c - Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

#### d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

#### e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

#### f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

#### g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

Sans objet

INTERNATIONAL

Class de danger TDG Canada: Non réglementé

Non classé comme une marchandise dangereuse suivant l'ADR (Route), RID (Train), IATA (air) ou IMDG (bateau)

### 15 - Informations Réglementaires

15.1 -

#### REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

**SARA Titre III** : Ce produit contient de l'oxyde d'aluminium (sous forme fibreuse) déclarable conformément à la section 313 (40CFR 372). Les sections 311 et 312 (40 CFR 370) s'appliquent

**OSHA**: Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103.

**TSCA** :Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées dans l'inventaire des produits chimiques TSCA.

**Californie**: Les fibres céramiques réfractaires (poussières alvéolaires en suspension dans l'air) sont listées dans la proposition 65 dans la réglementation Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 comme un produit chimique connu en Californie pour causer le cancer.

**Autres Etats**: A notre connaissance les FCR ne sont pas réglementées dans les états autres que la Californie. Toutefois les réglementations d'état ou de l'OSHA ou de l'EPA locales peuvent s'appliquer. Contactez votre agence de réglementation locale.

15.2 -

#### REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

**Canada : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)** –Classe D-2A –Matériaux causant d'autres effets toxiques.

**APEC (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Toutes les substances de ce produit sont listées dans la liste intérieure des substances (LIS) si nécessaire.

## 16 - Autres informations

left blank intentionally

### Dévitirification

left blank intentionally

### Elimination après usage

Morgan Thermal Ceramics a établi un programme afin de fournir à ses clients des informations à jour concernant l'utilisation dans les règles des produits à base de FCR. De plus Thermal Ceramics a établi un programme d'évaluation des concentrations en poussières fibreuses chez les clients. Si vous désirez obtenir plus d'information sur ce programme vous pouvez appeler votre fournisseur local ou visiter nos sites Internet.

Morgan Thermal Ceramics - Global: [www.morganthermalceramics.com](http://www.morganthermalceramics.com)  
ECFIA (Europe) [www.ecfia.eu](http://www.ecfia.eu)

### Evaluation de danger SIMD

HMIS santé: 1\*

HMIS feu: 0

HMIS réactivité: 0

HMIS protection personnel: A déterminer par l'utilisateur

\* Voir section 3 de la fiche de données de sécurité pour des effets chroniques possibles.

### Fiches de données techniques

Left Blank Intentionally (pending datasheet number)

### Sommaire des révisions

#### FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

#### Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou implicite), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.